

COMMISSION PERMANENTE SUR L'EAU, L'ENVIRONNEMENT, LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LES GRANDS PARCS

NOUVELLE STRATÉGIE DE L'EAU

RECOMMANDATIONS

LA COMMISSION PERMANENTE SUR L'EAU, L'ENVIRONNEMENT, LE DÉVELOPPEMENT DURABLE ET LES GRANDS PARCS

Reconnaît la haute qualité du Rapport du Comité de suivi du projet d'optimisation du réseau d'eau potable et elle salue le travail remarquable qui a été réalisé pour documenter, analyser et approfondir plusieurs aspects du dossier de l'eau.

La commission remercie vivement les citoyens, les représentants d'organismes du milieu environnemental, scientifique et universitaire ainsi que les partis politiques qui lui ont fait part de leurs commentaires, suggestions et recommandations, lors de l'assemblée publique d'information du 26 octobre 2011 et de l'assemblée publique de consultation tenue le 17 novembre 2011.

La commission peut témoigner de l'adhésion de la majorité des participants à la vision globale de la nouvelle stratégie de l'eau qui a été présentée.

La commission remercie également les répondants du Service de l'eau de la Ville de Montréal qui ont participé aux travaux de la commission, pour la qualité de leurs présentations et de leurs interventions, pour leur disponibilité exemplaire et pour la fidélité de leur présence lors des assemblées publiques et des séances de travail.

Au terme de ses travaux et après analyse des commentaires et des propositions reçues, la commission fait les recommandations suivantes au conseil municipal et au d'agglomération :

Considérant que la nouvelle stratégie de l'eau s'inscrit dans l'esprit du Grand chantier de l'eau lancé par la Ville en 2003 ;

Considérant que les recommandations issues du Rapport du Comité de suivi du projet d'optimisation du réseau d'eau potable procèdent d'un constat technique documenté et appuyé par des observations et des analyses menées sur le terrain par une équipe de spécialistes ;

Considérant que les objectifs stratégiques du plan de l'eau interpellent tant les services corporatifs que les arrondissements, la ville centre et les villes liées en regard de leurs compétences respectives pour la réalisation de la nouvelle stratégie de l'eau;

Considérant le cadre budgétaire de l'agglomération de Montréal et l'état des infrastructures du réseau d'aqueduc et d'égout;

La commission recommande :

R-1

D'appuyer la vision globale sur 10 ans de la stratégie montréalaise de l'eau ainsi que ses objectifs stratégiques tels que présentés dans le Rapport du comité de suivi du projet d'optimisation du réseau d'eau potable, qui permettront de doter Montréal d'un réseau performant ;

R-2

Que la stratégie montréalaise intègre des programmes concrets d'économie de l'eau potable et assure les moyens financiers de les réaliser ;

R-3

Que la stratégie montréalaise de l'eau, dans l'esprit d'une gestion durable de l'eau, implante un plan rigoureux de gestion des eaux pluviales et appuie cette démarche par la mise en place d'alternatives, de règlements et de campagnes de sensibilisation.

Compteurs d'eau dans les ICI

Considérant que la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable obligera les municipalités à réaliser un bilan de l'eau et à réduire de 20% le taux des fuites ;

Considérant que les compteurs d'eau représentent les meilleurs outils pour atteindre les objectifs dictés par la Stratégie québécoise d'économie de l'eau potable ;

Considérant que la ville centre et les villes liées ont, selon les cas, complètement ou partiellement équipés leurs industries, commerces et institutions (ICI) de compteurs d'eau, la commission recommande :

R-4

De poursuivre le programme d'installation de compteurs d'eau dans les ICI (volet 1) selon une chronologie d'installation basée sur les cotes de priorité définies dans le Rapport du comité de suivi ;

R-5

De définir le programme d'installation de compteurs d'eau comme un service local dont la responsabilité de gestion, tant au niveau de l'installation que de l'entretien, incombera à chaque ville de l'agglomération ;

R-6

Pour la Ville de Montréal, d'imputer la totalité des coûts liés aux compteurs d'eau aux secteurs industriel, commercial et institutionnel qui seront munis d'un compteur d'eau ;

R-7

D'inviter le Service de l'eau et les villes liées à procéder à l'installation des compteurs d'eau dans l'ensemble des ICI, dans un délai maximum de cinq ans ;

R-8

De demander à la ville centre et aux villes liées de partager les données recueillies grâce aux compteurs d'eau de manière à pouvoir établir un portrait global du bilan de l'eau;

R-9

De demander au gouvernement du Québec d'instaurer des règlements et des programmes en matière de construction et d'habitation, qui auraient pour effet d'entraîner des économies importantes de l'eau potable ;

Optimisation du réseau (volet 2)

R-10

D'amorcer le programme d'optimisation du réseau (volet 2) qui prévoit l'implantation d'instruments de mesure et de régulation de pression selon un ordre de priorités dicté par l'état des conduites et par l'ensemble des besoins stratégiques de la gestion montréalaise de l'eau ;

R-11

Que le Service de l'eau fasse rapport annuellement à la commission permanente sur l'eau du déroulement des projets pilotes du volet d'optimisation des réseaux en incluant les études coûts/bénéfice. Que cette même commission puisse se prononcer et faire ses recommandations avant qu'un déploiement supplémentaire du volet d'optimisation des réseaux ne s'effectue.

Plan de financement

Considérant l'importance des besoins d'investissement requis pour maintenir les actifs et assurer la stabilité des infrastructures ;

Considérant les recommandations du Rapport du Comité de suivi du projet d'optimisation du réseau d'eau potable à l'effet d'augmenter les revenus autonomes du Fonds de l'eau de l'ordre de 1,2 % de la charge fiscale globale des contribuables ;

Considérant que le plan de financement proposé vise l'autofinancement en 2020 et qu'il est tributaire de subventions importantes du gouvernement provincial ;

Considérant la charge fiscale supplémentaire que représente pour les citoyens cette augmentation de la taxe ;

R-12

D'adopter la stratégie du plan de financement proposé en y apportant l'ajustement suivant : pour l'année 2012, autoriser une augmentation des revenus du Fonds de l'eau équivalant à 0,5 % de la charge fiscale globale, pour un maximum de 3 %.

R-13

Pour les années subséquentes, d'appliquer le plan de financement prévu, c'est-à-dire prévoir des augmentations annuelles continues des revenus autonomes de l'eau de l'ordre de 1,2 % de la charge fiscale globale ainsi qu'une augmentation des subventions gouvernementales, le tout ayant comme objectif l'autofinancement intégral de la gestion montréalaise de l'eau en 2020.

R-14

Qu'en raison de l'importance stratégique de l'eau à Montréal et considérant qu'elle touche une partie importante de la population de la province, que l'Administration montréalaise obtienne, de la part du gouvernement du Québec, un soutien financier approprié lui permettant d'atteindre l'autofinancement de la gestion de l'eau.



Les recommandations de la commission ont été adoptées en séance publique le 1^{er} décembre 2011. Les recommandations ont toutes été adoptées à l'unanimité, à l'exception des recommandations R-12 et R-13 qui ont été adoptées à la majorité des membres présents. Les commissaires Chantal Rouleau, Suzanne Décarie et Josée Duplessis ont exprimé leur dissidence à l'égard de la R-12 et les commissaires Maria Tutino, David Pollock, Chantal Rouleau, Suzanne Décarie et Josée Duplessis ont exprimé leur dissidence pour la R-13.